

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017



✓ LE PROFIL DU SYNDICAT

- 4 Les missions du Syndicat
- 5 Les objectifs du Syndicat
- 6-7 Actions majeures
- 8 Les instances syndicales
- 9 Les ressources Humaines
- 10 Bilans Financiers

✓ LE MILIEU NATUREL

- 12-13 L'entretien
- 14-15 La qualité de l'eau
- 16-19 La lutte contre les inondations

✓ LES EAUX USEES

- 21-23 Mise en conformité rejets non domestiques et domestiques
- 24 L'extension et l'entretien du réseau
- 25-26 Travaux et études 2017

✓ L'AMENAGEMENT et l'URBANISME

- 28 Sentiers piétons et trames vertes, acquisitions foncières
- 29-32 Travaux et études 2017
- 33 Le suivi des permis de construire et des procédures d'urbanisme

✓ LA COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

- 35-37 Les aides aux Communes et aux Associations ,manifestations

✓ RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE ASSAINISSEMENT 38-42

LE PROFIL DU SYNDICAT



14 Communes

110 km² de bassin versant

40 kms de cours d'eau

150 000 habitants

70 kms de berges gérées

2 stations de pompage

18 kms de sentiers piétons

8 dépollueurs

70 ha de trames vertes

4 ouvrages de décantation

50 kms de réseau d'eaux usées

2 stations de mesure de la qualité

LES MISSIONS

L'entretien et le suivi de la qualité de la bièvre et de ses affluents.

L'étude et la réalisation des aménagements destinés à réguler le débit de la rivière afin d'**éviter les inondations**.

La collecte des eaux usées des communes et leur acheminement vers la station d'épuration de Valenton (système d'assainissement séparatif).

La préservation ainsi que la mise en valeur de la Bièvre, de ses affluents et de ses abords sur le plan écologique et paysager.

La dépollution des eaux pluviales.

Le conseil et l'assistance aux communes adhérentes en vue d'améliorer leur réseau d'assainissement et lors de l'instruction des permis de construire (au titre de l'assainissement et de l'hydraulique).

La mise en conformité des rejets d'effluents non domestiques.

La restauration du petit patrimoine lié à l'eau.



LES OBJECTIFS

Entretenir la rivière Bièvre et ses affluents dans un souci de préservation et de mise en valeur de l'environnement.

Améliorer la qualité de la rivière pour atteindre à terme sur l'ensemble de son cours le bon état écologique tel que défini par le Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA)



Inciter et aider les communes adhérentes à réhabiliter l'ensemble de leurs réseaux d'assainissement.

Protéger efficacement la vallée contre les risques d'inondation (protection d'occurrence 20 ans).



Poursuivre les études visant à rendre leur rôle hydraulique aux aménagements anciens sur l'ensemble de la vallée .

LE PROFIL DU SYNDICAT

LES ACTIONS MAJEURES

- **1946** : Création du bassin de la **Geneste**
- **1954** : Mise en place du réseau de collectes EU en **système séparatif**
- **1969-1971** : Création du bassin de **Vilgénis** à Massy
- **1975** : **Doublement du collecteur** syndical entre Jouy-en-Josas et Antony création d'antennes EU de Polytechnique, Saclay, Vallon de la Sygrie, vallon des Godets
- **1979** : Aménagement du bassin du **Loup pendu** à Bièvres
- **1980-1985** : Création ou modification bassin de retenue **Bas Prés (Jouy-en-Josas), Abbaye aux Bois (Bièvres), Damoiseaux (Bièvres-Igny), HEC aval (Jouy) , Sablons (Vauhallan)**
Création **1^{ère} tranche sentiers piétons** , acquisitions trames vertes à Massy, Verrières, Igny, Buc
- **1987** : Mise en place **dépollueur** : Bassin Damoiseaux, Ru des Gains, pose de clapets automatiques.
- **1989** : **Etude diagnostic** des réseaux EU du SIAVB
- **1991** : création du Bassin de **Vilgénis amont**
- **1992-1993** : Mise en place des 4 nouveaux **dépollueurs** Igny, Vilgénis, Val d'Albian, Buc. Réhabilitation collecteur intercommunal suite à l'étude diagnostic. Mise en place du système de télégestion . Programme de plantations
 - **1994** : 3^{ème} tranche de sentiers piétons. Renforcement du collecteur intercommunal. Approfondissement du Bassin de la Geneste. Etude diagnostic des réseaux des communes adhérentes. Aménagement **bassin HEC amont**
- **1997** : Signature du protocole de gestion de la Bièvre amont. Aménagement de la digue aval HEC. Mise en place **du contrat Bièvre Claire.**
- **1998** : Optimisation du système de télégestion
- **2000** : **Réouverture du bras** de la bièvre entre Verrières et Massy

LE PROFIL DU SYNDICAT

LES ACTIONS MAJEURES

- **2002** : Télégestion du ru de Vauhallan , mise en place du dépollueur à Buc
- **2005** : Mise en service des points de mesure de qualité en rivière. Doublement du collecteur EU dans la traversée de Jouy-en-Josas.
- **2006** : Création de la zone expansion de **Vauboyen**
- **2007** : Mise en service des points de mesure de débit en réseau EU. Réaménagement du bras nord de la Bièvre à Bièvres.
Démarrage de la campagne de mise en conformité des rejets non domestiques.
- **2008** : **Points de mesure de qualité des EU**. Mise en place dépollueurs à Bièvres et Massy.
Réhabilitation du lavoir d'Amblainvilliers.
Réaménagement du bassin de décantation à Jouy.
- **2009** : Restauration du **bassin de la Sauvegarde à Buc**. Mise en place dépollueur rue de Migneaux à Massy,
- Lancement de **l'opération phyto bièvre** (réduction de l'usage des produits phytosanitaires dans la vallée)
Réhabilitation complète du bassin de la Tuilerie à Massy.
- **2010** : **Diagnostic ouvrages**
- **2011** : Panneaux site classé **vallée de la Bièvre,**
Restauration du Moulin de Bièvres.
- **2012** : **Doublement du collecteur intercommunal à Massy**
- **2013** : **Traitement des plans d'eau par bactéries**
- **2014** : **Doublement du collecteur Polytechnique**
- **2015** : **Bassin du Val d'Enfer**
Aménagement ru des Godets
- **2016** : **Renaturation de la bievre à Igny et Jouy-en-Josas**

LE PROFIL DU SYNDICAT

LES INSTANCES SYNDICALES

Le Syndicat est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale regroupant quatorze communes créé par arrêté préfectoral du 27 décembre 1945. Il est administré par un comité syndical et un bureau composé d'un Président, 3 Vice-Présidents et d'assesseurs, renouvelé tous les 6 ans (les élus des collectivités adhérentes désignent leurs délégués titulaires et suppléants qui élisent le bureau du Syndicat)

**Les 56
délégués des
14 communes
au comité
syndical en
2017**



BIEVRES

Hubert Gaud
Marianne Ferry
Paul Parent
Hubert Hacquard

BUC

Jean-Paul Berthelot
1^{er} Vice Président
Lorraine Weiss
Georges Dutruc
Rosset
Jean Christophe
Hilaire

CLAMART

Jean Milcos
Claude Chappey
Géraud delorme
Fabrice Lamain

IGNY

Annie Aldebert
Christian Segers
Sandrine
Alessandrone
Jean Francis
Rimbert

JOUY EN JOSAS

Jean Louis Reale
Daniel Vermeire
Denise Thibault
Anne Marie Chesnais

LOGES EN JOSAS

René Jourdan
Jean Loup
Rottembourg
Isabelle
Monmousseau
Peter Meehan

MASSY

Nicolas Samsoën
3^{ème} Vice Président
Elisabeth Phlippoteau
Véronique Zeller
Michèle Freret

PALaiseAU

Mokhtar Sadjji
Véronique Ledoux
Pierre Costi
Ludivine Delanoue

SACLAY

Jean Luc Curat
Serge Fiorese
Annie Cadoret
Emmanuel Laureau

TOUSSUS

Alain Guyot
Delphine Anglard
Virginie Justal
Pascal Mariel

VAUHALLAN

Jean Laurent Andréani
2^{ème} Vice Président
Bernard Cellier
Bernard Gleize
Karl Crochard

VELIZY

Bruno Drevon
Feédéric Hucheloup
Mickael Jano
Bernard Gaulupeau

VERRIERES –LE-BUISSON

Thomas Joly **Président**
Karine Casal Dit
Esteban
Jean Paul Mordefroid
Guy Trebulle

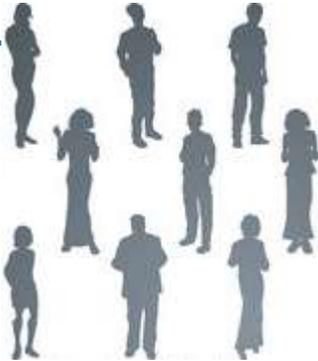
WISSOUS

Régis Champ
Laurent Pujol
Mattéo Grimaldi

LE PROFIL DU SYNDICAT

Au 31 décembre 2017 l'effectif du syndicat comptait **9 agents** (5 hommes et 4 femmes)

- Un Ingénieur principal
- Trois ingénieurs
- Un adjoint technique
- Un agent de maîtrise principal
- Un attaché principal
- Deux rédacteurs



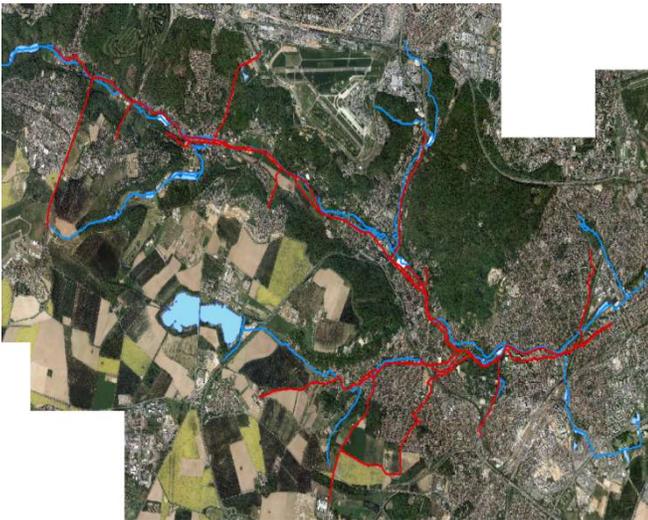
FORMATIONS

- Premiers secours
- Abattage et élagage
- Environnement juridique des collectivités territoriales
- Techniciens de rivières & zones humides
- Eau et intercommunalité

SIG

Suite à l'acquisition d'un logiciel de système d'information géographique (SIG) en 2015, le SIAVB a poursuivi le développement de cet outil cartographique en 2017 : un logiciel métier spécifique à l'assainissement a été développé. Ainsi toutes les données assainissement du syndicat ont été intégrées et centralisées dans ce logiciel permettant en un clic de connaître la topographie d'un regard ou d'un tronçon. De plus, ce logiciel a été installé sur une tablette permettant aux agents de terrain d'avoir l'ensemble des données nécessaires à leurs actions. En 2018, toutes les données topographiques seront fiabilisées pour une utilisation robuste de ces outils.

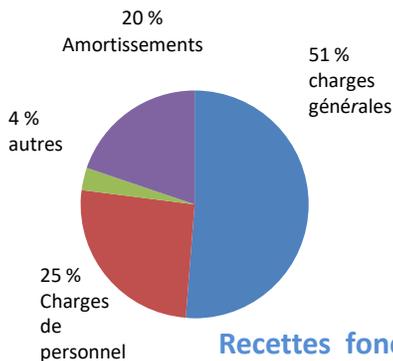
Exemple de carte créée par le SIG



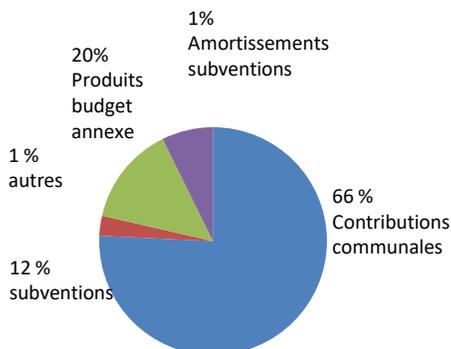
BILANS FINANCIERS 2017

Budget HYDRAULIQUE (TTC)		Budget ASSAINISSEMENT (TTC)	
Dépenses FONCTIONNEMENT	2 167 191 €	Dépenses FONCTIONNEMENT	2 594 736 €
Recettes FONCTIONNEMENT	2 830 730 €	Recettes e FONCTIONNEMENT	3 168 219 €
Résultat fonctionnement	663 539 €	Résultat fonctionnement	573 483 €
Excédent 2016	0 €	Excédent 2016	€
Excédent de fonctionnement	663 539 €	Excédent de fonctionnement	573 483 €
Dépenses INVESTISSEMENT	1 270 723 €	Dépenses INVESTISSEMENT	1 645 011 €
Recettes INVESTISSEMENT	1 499 065 €	Recettes INVESTISSEMENT	2 495 902 €
Résultat investissement :	+ 228 342 €	Résultat investissement :	+ 850 891 €
Excédent 2016 :	+ 1 679 014 €	Excédent 2016 :	+ 1 562 433 €
Résultat d'investissement :	+ 1 907 356 €	Résultat d'investissement :	+ 2 313 324 €

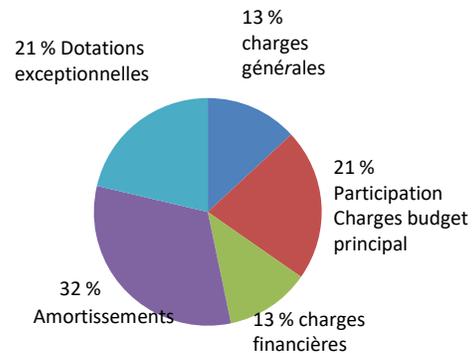
Dépenses fonctionnement
Hydraulique de 2 167 191 €



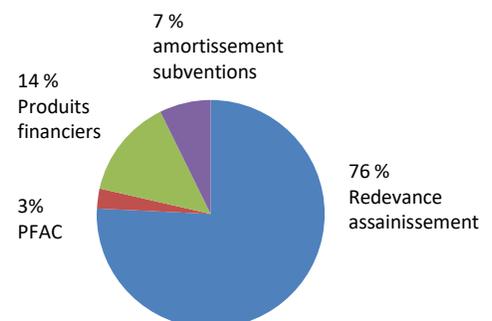
Recettes fonctionnement
Hydraulique de 2 830 730 €



Dépenses fonctionnement
Assainissement e de 2 594 736 €



Recettes fonctionnement
Assainissement de 3 168 219 €



LE MILIEU NATUREL



LE MILIEU NATUREL

Le Syndicat réalise chaque année un programme d'entretien de la Bièvre et de ses affluents portant sur les points suivants :
Fauchage des berges de la rivière 1 à 2 fois par an
Faucardage (fauchage des plantes aquatiques)
Entretien des 70 ha de trames vertes syndicales
(à contrario les bassins d'agrément qu'ils soient privés ou publics de même que les parcs traversés par les rivières hors trames vertes ne sont pas pris en charge par le SIAVB)



Entretien Ouvrages

Ce marché est attribué pour 4 ans à l'entreprise SETHY pour les années 2015 à 2018. Les travaux comprennent :

- L'entretien régulier de l'ensemble des ouvrages hydrauliques (vannes, grilles, clapets, etc...) le long de la Bièvre et ses affluents
- Le nettoyage régulier de la rivière et la gestion des embâcles
- Des travaux techniques spécifiques ponctuels sur indication des agents du SIAVB qui permettent d'améliorer la gestion quotidienne de la rivière.

Entretien rivières

Pour l'année **2017** les marchés ont été attribués aux entreprises Sauba Parc et Bonin. Les curages ont concerné les barrages antipollution, les seuils ainsi que les décanteurs en amont des bassins des Bas Prés , des Damoiseaux, des sablons

Les gardes rivières

Les deux gardes rivière du Syndicat, outre le suivi des travaux ci-dessus, assurent l'encadrement d'une équipe de deux personnes chargées d'effectuer l'entretien des ouvrages hydrauliques (nettoyage hebdomadaire des grilles et de certains points critiques) et d'exécuter divers travaux tels la pose de clôture, de mobilier urbain dans les trames vertes ainsi que leur remise en état.

LE MILIEU NATUREL

Déclaration d'Intérêt Général pour l'entretien de la Bièvre et ses affluents

La DIG est une procédure qui permet au SIAVB l'exécution de travaux présentant un caractère d'intérêt général et visant l'aménagement et la gestion de la ressource en eau sur des domaines privés.

La DIG permet d'engager des fonds publics sur des parcelles privées et de bénéficier d'une servitude de passage. Elle permet ainsi à une structure comme le SIAVB d'offrir une garantie, vis-à-vis des financeurs, du bon déroulement du programme pluriannuel d'entretien.

Pour la réalisation de l'entretien de la Bièvre et ses affluents, il est nécessaire de mettre en place ce type de procédure. Le SIAVB a déposé un dossier de DIG pour le programme d'entretien 2014 à 2018.

Demande initiale déposée en Préfecture le 05/08/2013.

Réception du projet provisoire de l'arrêté Préfectoral en août 2014.

Réception le 16/02/2015 de l'arrêté Intérpréfectoral définitif.



En ce qui concerne la Bièvre et ses affluents qui sont des cours d'eau non domaniaux, comme le rappelle les articles L.215-2 et L.215-14 du Code de l'Environnement, les propriétaires riverains sont tenus à l'entretien régulier des rives et à l'enlèvement des embâcles.

L'entretien a pour objet de maintenir un cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique. De plus, dans des vallées comme la Bièvre, sujettes à de brutales variations de débit, ces opérations d'entretien sont une nécessité pour pouvoir lutter contre les inondations. Or, on constate que ces interventions ne sont plus à la portée des riverains.

L'absence de suivi entraîne la dégradation du cours d'eau et de ses abords et aboutit à long terme à la destruction du milieu et à la création de risques pour les populations riveraines.

Le défaut d'entretien des propriétaires riverains et les conséquences qui en suivent justifient pleinement la demande de déclaration d'intérêt général par le SIAVB.

L'article L.211-7 du Code de l'Environnement permet au SIAVB en sa qualité de syndicat de rivière d'être habilité à bénéficier d'une D.I.G. dans le cadre de l'entretien et de l'aménagement d'un cours d'eau.

LA QUALITÉ DES EAUX

En 2017, la Bièvre et ses affluents sont de qualité moyenne à mauvaise.

La qualité des eaux de la Bièvre reste sous influence importante des eaux pluviales.

Vers l'aval de la rivière, l'intensification de l'urbanisation entraîne une intensification des apports d'éléments nutritifs associables aux rejets d'eaux usées : Nitrites, Ammonium et Orthophosphates en particulier.

A noter toutefois en 2017, l'apparition de macro invertébrés appartenant à des taxons polluosensibles sur la Bièvre et leurs colonisations vers l'aval de la rivière qui laisse à espérer une amélioration à moyen terme.

La restauration hydromorphologique de la rivière et la reconquête de l'habitat restent encore nécessaires pour rendre ces améliorations durables. En effet, la majorité des stations étudiées sur la Bièvre offre des potentialités d'accueils biologiques satisfaisantes pour l'installation de la faune benthique mais qui restent tout de même limitée dans le secteur aval. Pour les affluents, la qualité physico-chimique reste le facteur prioritaire et l'amélioration du bilan écologique de ces rus passera d'abord par l'amélioration qualitative des eaux et par la suppression des rejets polluants.

L'amélioration de la qualité physico-chimique et biologique de la rivière, la valorisation écologique des milieux aquatiques s'imposent parmi les priorités du programme du syndicat pour atteindre le « Bon Etat » fixé par la Directive Cadre sur l'Eau et la Loi sur l'Eau et Milieux Aquatiques.

Objectifs 2018



- Poursuite du marché de mise en conformité des rejets domestiques et non domestiques qui contribue à la diminution des arrivées d'eaux usées et de pollutions en rivière.
- Poursuite de l'opération Phyt'eau Bièvre pour la réduction des usages en produits phytosanitaires.
- Poursuite de la réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées.
- Nombreuses études visant à restaurer les habitats de la rivière avec notamment une étude hydromorphologique de l'ensemble de la Bièvre et une étude spécifique du ru de Vauhallan.
- Poursuite des études de renaturation de la Bièvre sur les secteurs d'Igny et de Jouy-en-Josas.
- Travaux d'effacement d'ouvrages pour la restauration de la continuité écologique sur la Bièvre et ses affluents : Suppression du plan d'eau permanent de Vilgénis amont
- Travaux de restauration de l'habitat en rivière : Poursuite de la réouverture à Massy.



Cette opération débutée en 2009 a pour objectif principal la réduction des apports en produits hytopharmaceutiques sur le territoire du SIAVB pour **la préservation de la ressource en eau** sur la Bièvre et ses affluents et préservation de la biodiversité dans la vallée de la Bièvre. Cette action locale s'inscrit dans une démarche globale nationale : Nouveau plan **ECO PHYTO 2** qui maintient le cap pour arriver à une **réduction de 50%** à l'horizon 2025.

En 2017, les premiers semestriels Phyt'eau Bièvre sont parus en janvier et juillet 2017. Ils ont été diffusés aux communes et partenaires afin de les tenir informés de l'action Phyt'eau Bièvre, des évolutions réglementaires, des retours d'expériences pour tendre vers le zéro phytosanitaire.

Le bureau d'études Asconit Consultant a malheureusement déposé le bilan en fin d'année 2017. Les bilans annuels des communes ont par conséquent été décalés et se dérouleront au second trimestre 2018.

Au travers du nouveau programme Phyt'Eau Bièvre 2016- 2017- 2018, le SIAVB poursuit et renforce ses actions notamment auprès des établissements publics et privés ainsi que des copropriétés. En effet, bon nombre d'entre eux sont riverains de la Bièvre ou de ses affluents. Les enjeux liés à ces structures concernant la préservation de la ressource en eau sont donc forts. Aussi, un questionnaire a été élaboré et envoyé à ces dernières afin d'améliorer la connaissance des traitements éventuellement utilisés sur le territoire.

Il permet d'identifier leurs pratiques (type de produits phytosanitaires utilisés, quantité appliquée, ...) et les types d'espaces entretenus afin de les accompagner au mieux et leur apporter toute information nécessaire concernant les évolutions réglementaires. L'objectif étant également de les conseiller sur les techniques alternatives à mettre en place par la suite.

Le bilan de la phase 2016 réalisé le 21 mars 2017 a également été l'occasion pour les agents et les élus des communes engagés dans la démarche d'échanger sur les innovations techniques et les expériences intéressantes en matière de gestion des espaces publics sans phytosanitaires.



TÉLÉGESTION

Suite à la crue de 1982 qui a causé de nombreux dégâts dans la vallée, le syndicat s'est équipé, depuis 1993, d'un système informatisé de régulation de la Bièvre. Ce système repose sur plusieurs bassins de rétention pour lesquels l'ouverture des vannes de sortie est commandée par la capacité hydraulique maximum du bief aval. L'installation est composée de mesures de débit et de niveau et de commandes à distance pour ces différents moteurs. La commande centralisée est située au siège du syndicat à Verrières-le-Buisson.

Par ailleurs, cette architecture comprend également plusieurs mesures de débit installées sur le réseau de transport d'eaux usées du syndicat.

Le SIAVB a renouvelé **en 2017** le contrat de maintenance et d'exploitation du système de télégestion de la Bièvre pour une durée de 5 ans (2018-2022). Au delà de la maintenance classique du système, ce contrat aura pour objectif de :



Développer de nouvelles visualisations du logiciel



Intégrer des nouveaux sites dans le système de télégestion (étangs de Saint Quentin en Yvelines, étangs vieux et rigoles, étangs de Massy, sites EU)



Développer des outils de prévention des crues (visualisation simplifiée de l'état hydraulique des cours d'eau en accès libre sur le site internet du SIAVB - création d'un système d'alerte des riverains par SMS)



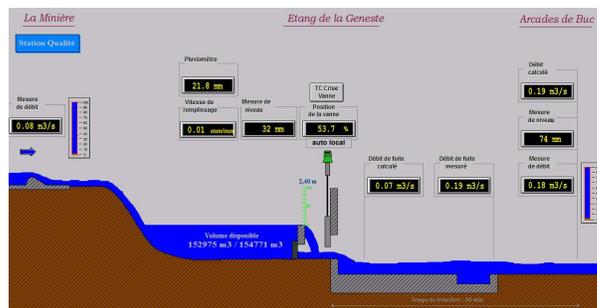
Développer une application mobile pour la visualisation du système par smartphone



Accompagner le SIAVB lors des projets en lien avec le système de régulation



Développer des outils de prévision des crues (prévision des débits à l'aide de simulations hydrauliques et de prévisions météorologiques).



VIDANGE DE BASSINS

Afin de répondre à la réglementation en matière de continuité écologique, le SIAVB mène depuis 2014 une démarche de vidange des plans d'eau permanents présents sur le cours de la Bièvre. Après deux bassins vidangés en 2015 dont les résultats sont positifs, le SIAVB a vidé en 2016 les bassins des Damoiseaux à Bièvres et des Bas Près à Jouy-en-Josas **puis en 2017 le bassin de Vilgénis amont à Massy.**

La simple ouverture des vannes de fond des bassins permet ainsi de libérer l'emprise du plan d'eau permanent pour la mise en place de zones humides riches en biodiversité et à d'un nouveau lit de la Bièvre. Ces opérations permettent également de rétablir le passage des poissons et des sédiments à travers les ouvrages.

De plus, les vidanges ont pour but d'augmenter le volume de rétention disponible du SIAVB pour la lutte contre les crues de la rivière. L'efficacité de ces vidanges a d'ailleurs été observée lors des événements pluvieux importants du 29 au 31 mai 2016 durant lesquels les bassins ont pu absorber les débits très importants

	Année vidange	Linéaire de rivière reconstitué	Volume gagné
<i>Bassin de l'Abbaye au bois</i>	2015	200 m	24 000 m ³
<i>Bassin de Vilgénis aval</i>	2015	200 m	10 000 m ³
<i>Bassin des Bas Près</i>	2016	260 m	4 000 m ³
<i>Bassin des Damoiseaux</i>	2016	200 m	13 000 m ³
<i>Bassin de Vilgénis amont</i>	2017	300 m	18 000 m ³
	Total	1 160m	69 000 m³



Bassin de Vilgénis amont avant et après vidange

Régulation hydraulique ru de Vauhallan :

Travaux sur les étangs de Saclay

Le ru de Vauhallan est un affluent rive droite de la Bièvre à Verrières le Buisson qui prend sa source au niveau de l'Étang Neuf de Saclay alimenté par deux rigoles du plateau de Saclay et l'Étang Vieux de Saclay lui-même alimenté par d'autres rigoles. Le débit du ru de Vauhallan est aujourd'hui régulé par le système de télégestion du SIAVB par stockage dans l'Étang Neuf à Saclay et dans le bassin des Sablons à Vauhallan. Cette régulation automatisée permet de limiter les risques d'inondation des centres villes de Vauhallan et d'Igny.

Afin d'améliorer la protection contre les inondations, le SIAVB travaille en collaboration avec la Direction Générale de l'Armement (DGA) propriétaire des Etangs de Saclay sur deux projets :

- **la mise en place de vanne télégérée sur l'étang Vieux** : une étude est en cours pour comprendre le fonctionnement actuel du bassin, établir une convention de gestion prenant en compte l'ensemble des usages et définir les aménagements à réaliser pour instrumentaliser l'ouvrage et l'intégrer dans le système de télégestion du SIAVB
- **l'augmentation de la section de restitution de l'étang Neuf** (en effet, il a été constaté que le bassin ne se vidait pas assez rapidement après une pluie intense, ce qui pose un problème en cas de x pluies consécutives). Une première étude a été réalisée par le SIAVB pour préparer les travaux dont le marché est en cours de rédaction.



RÉGULATION DU RU DES GAINS A MASSY

Le Schéma Directeur d'Assainissement de la ville de Massy préconise la prise en charge d'une régulation des bassins de la ville par le SIAVB en vue de limiter les apports à la Bièvre en période pluvieuse et d'en limiter les risques de débordement.

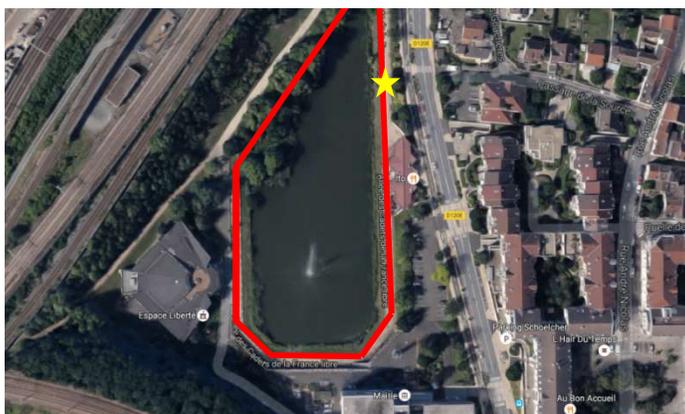
Dans ce contexte, le SIAVB a mené en 2015-2016 une étude de fonctionnement du bassin de rétention des Goachères pour l'optimiser. Cette étude a montré la nécessité d'améliorer l'alimentation du bassin et de reprendre l'ouvrage de régulation actuel (mise en place d'une vanne motorisée et télégérée [au niveau de l'étoile jaune sur le plan ci-dessous]) et de réduire la ligne d'eau du bassin d'environ 30cm afin de gagner du volume de stockage.

Les travaux pour la mise en place d'une vanne motorisée et télégérée sur le bassin des Goachères sont en cours de préparation. Les travaux débuteront en mai 2018.

Une **étude projet est également en cours** pour définir précisément les travaux à effectuer pour améliorer l'alimentation du bassin.

Ces aménagements permettront une fois mis en place, un remplissage optimal du bassin de rétention et surtout une réduction des débits dans le ru des Gains et donc dans la Bièvre.

En complément, une **étude d'aménagement du bassin de Cora** est en cours pour optimiser son fonctionnement et l'intégrer au système de télégestion du SIAVB. De plus, cette étude a pour objectif de réaménager l'ensemble du parc de la Tuilerie et des deux bassins.



LES EAUX USÉES



Le suivi qualitatif interannuel de la Bièvre et de ses affluents sur le bassin hydrographique Bièvre amont révèle des pollutions récurrentes en matières organiques et oxydables, azote, phosphore et métaux piégés dans les sédiments.

L'origine de ces polluants est double :

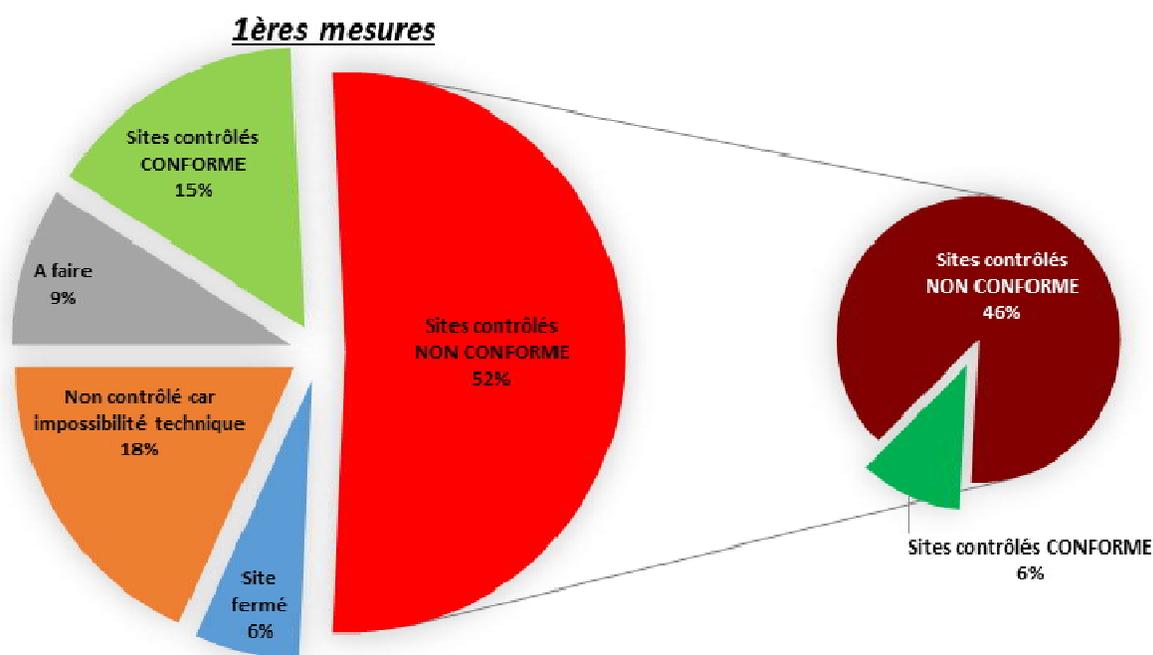
Activités économiques (commerces, artisanat et industrie du bassin versant)

Mauvais raccordements des particuliers.

La limitation voire l'élimination de ces apports est l'objectif visé par le SIAVB. Pour ce faire, trois marchés ont été lancés depuis 2007 :

- **Etude de maitrise et mise conformité des rejets non domestiques**
- **Etude et mise en conformité des rejets domestiques**
- **Contrôles inopinés de la qualité des effluents**

Résultats des contrôles inopinés SIAVB 2017



Rejets industriels



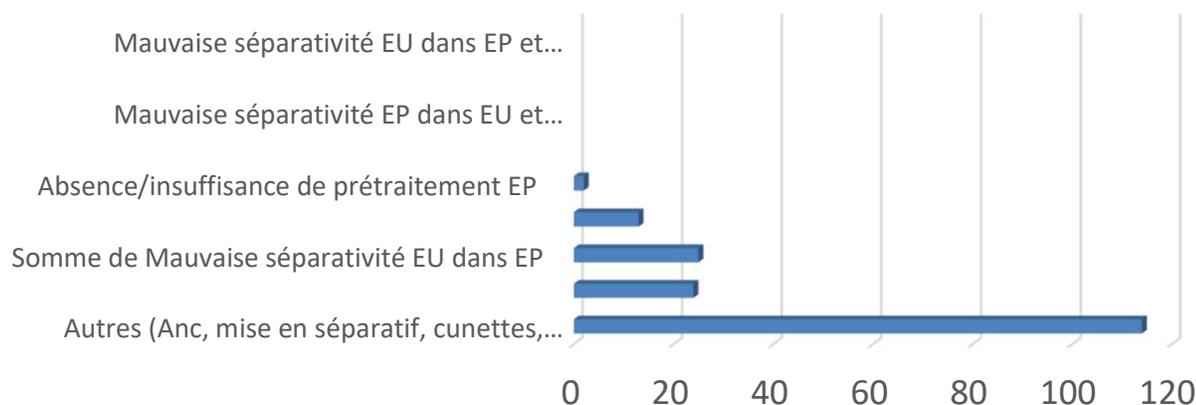
- ❑ Un nombre important de sites diagnostiqués comme non conformes n'entreprennent pas la démarche de mise en conformité ;
- ❑ Un territoire très dense en sites industriels de tous types et de toutes tailles (de la boulangerie, aux aérodromes) ;
- ❑ Une démarche d'investigation a été réalisée quant aux éléments nécessaires au bon redémarrage de ces dossiers.

➔ **Mise en place d'une action spécifique de relance terrain des dossiers en porte à porte**



Les visites initiales : nombre de conformes et non conformes

Répartition des non conformités rencontrées

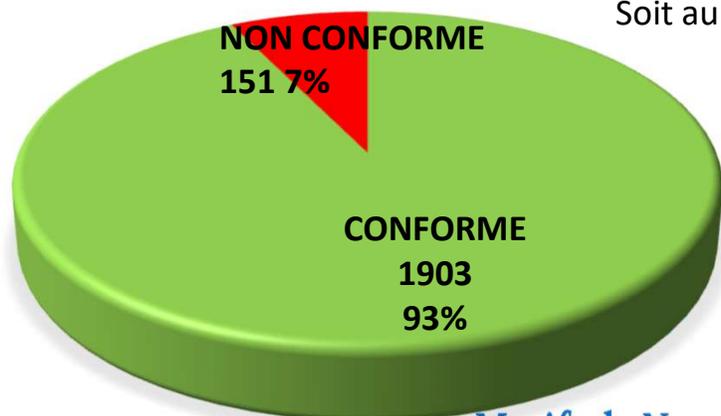


Rejets domestiques

Contrôles réalisés en 2017

Contrôle Initial		Contre-Visite	
62		76	
Conforme	Non Conforme	Bonne Exécution des travaux	Mauvaise Exécution des travaux
13	49	64	12

Soit au total 2054 logements contrôlés depuis 2004



• Motifs de Non-conformité: zoom sur les EU aux EP

soit près de 28% des riverains contrôlés non conformes qui rejettent des EU aux EP

Communes	Total NC (nbre)	EU -> EP	
		nbre	%
Antony	5	1	20%
Bièvres	13	3	23,08%
Buc	3	1	33,33%
Igny	21	9	42,86%
Jouy en Josas	38	15	39,47%
Les Loges en Josas	5	2	40%
Palaiseau	15	3	20%
Massy	1	0	0%
Vauhallan	4	1	25%
Verrières le Buisson	15	5	33,33%

Le SIAVB a créé depuis **1945** un **réseau intercommunal** d'une longueur de **54 kms** recueillant les eaux usées des 14 communes syndiquées.

Ces émissaires font l'objet d'un entretien rigoureux, caractérisé par des **inspections régulières**.

Cette politique de prévention se traduit par un très faible taux d'incidents (bouchage, débordement) et limite les interventions curatives.



Participation Financière Assainissement Collectif

La **PFAC**, mise en place par la Loi de finance rectificative du 14 mars 2012 et mise en œuvre par délibération des conseils municipaux et du comité syndical, est destinée à financer l'assainissement collectif.

Elle est applicable aux travaux engendrant une augmentation de la surface de plancher susceptible de générer des eaux usées supplémentaires. Elle est calculée par application d'une valeur de base sur une surface de plancher.

En 2017, le taux de la redevance syndicale d'assainissement payée par l'utilisateur sur sa facture d'eau était de : 0,3203 € / m³ (inchangé)

Les collecteurs et antennes d'assainissement du SIAVB empruntent tout type de zones : Voirie, sentiers, terrains de fond de vallée. Les tampons des regards de visite présentent, du fait de leur âge et des sollicitations liés à leur emplacement, des désordres plus ou moins graves.

Afin d'assurer l'entretien de l'ensemble de son réseau en toute sécurité, le SIAVB a prévu le remplacement d'une soixantaine de tampons pouvant présenter un danger ou étant trop vétustes



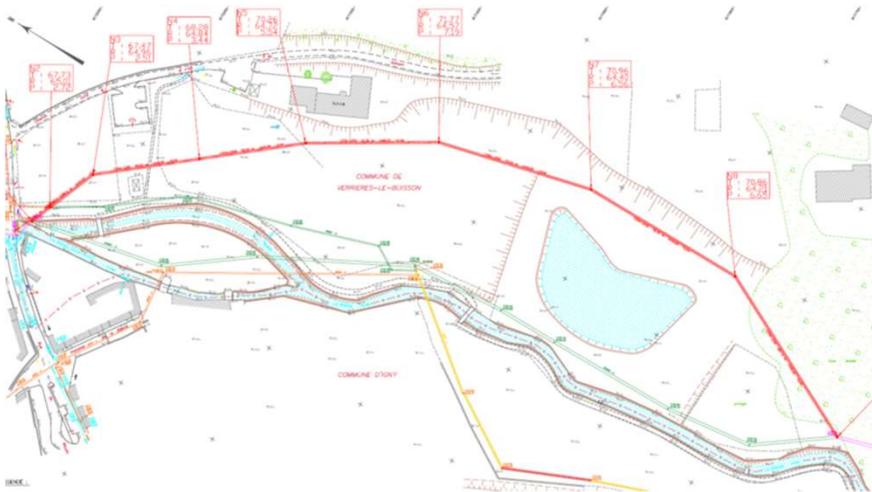
Pour l'année 2017, le taux de la PFAC s'établissait à 12,44 € / m² de Surface de plancher

Dévoisement des réseaux d'assainissement

Historiquement, les réseaux intercommunaux de transport des eaux usées du SIAVB ont été installés en fond de vallée à proximité directe des cours d'eau. En effet, cette solution technique permet depuis 70 ans un transport gravitaire des effluents. Mais aujourd'hui, cette proximité entre les réseaux du SIAVB et les cours d'eau est remise en cause du fait des impacts négatifs non négligeables sur la Bièvre et ses affluents.

Pour répondre aux objectifs de bon état de la Bièvre et de ses affluents (qualité de l'eau, hydromorphologie) et dans le cadre du SAGE de la Bièvre et du contrat de bassin Bièvre amont, le SIAVB mène actuellement une **étude globale de dévoisement** afin d'étudier les possibilités puis la faisabilité d'éloigner les réseaux intercommunaux exerçant une contrainte sur les cours d'eau.

Une première opération de dévoisement est en cours de préparation suite à une étude test réalisée en 2015-2016 sur le secteur dit «SIAVB » (à proximité des locaux du syndicat). Cette opération, prévue à partir de juin 2018, consistera à la mise en place d'un collecteur de diamètre 1200 situé à 20m de la Bièvre (en rouge sur l'illustration ci-dessous) en remplacement de deux collecteurs en mauvais état et à proximité de la rivière



Le SIAVB a en charge la collecte et le transport des eaux usées des collecteurs communaux jusqu'aux collecteurs du SIAAP à Antony, lesquels les acheminent vers la station d'épuration de Seine Amont à Valenton.

Afin de s'assurer du bon état de son patrimoine, le SIAVB réalise chaque année des diagnostics de ses collecteurs qui entraînent la plus part du temps des travaux de réhabilitation plus ou moins importants.

Le SIAVB a lancé fin 2017 un diagnostic global de ses réseaux pour hiérarchiser ses interventions à venir à travers un **schéma directeur d'assainissement « transport »**. L'objectif de cette étude est d'avoir une connaissance précise du réseau intercommunal, de son état et de son fonctionnement pour établir un programme d'actions hiérarchisées.

Réhabilitation de réseaux

Le SIAVB a mené **trois opérations de réhabilitation de réseaux** par chemisage en 2017 afin de restituer les caractéristiques structurelles et fonctionnelles des canalisations concernées :

- D500mm à Igny (100 mètres linéaires) ;
- D300mm avenue de la Vauve à Palaiseau (195 mètres linéaires) ;
- D600mm à Igny (340 mètres linéaires).

En 2018, l'antenne de Bauvinon à Jouy-en-Josas sera réhabilitée sur un linéaire de 870 mètres.



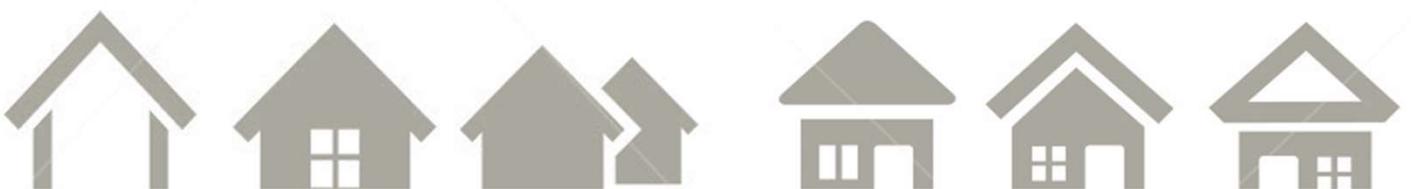
Unité de chemisage lors de la réhabilitation du collecteur D300 avenue de la Vauve à Palaiseau

Diagnostic de réseaux

Le SIAVB a mené **deux études diagnostic de réseaux** en 2017 :

- antenne de Jouy : D200mm route des Loges à Jouy ;
- galerie du ru de Vauhallan sous la RN118 à Saclay ;

L'AMÉNAGEMENT & L'URBANISME



ACQUISITIONS FONCIERES

Les acquisitions foncières sont subordonnées au respect scrupuleux de règles précises : ainsi chaque projet fait-il l'objet d'un dossier d'inscription soumis à l'ensemble des organismes subventionneurs, exposant la situation des terrains convoités, les motifs de l'opération ainsi que son coût estimé.

Un dossier quasi identique est au préalable transmis aux services fiscaux pour estimation. Après notification des subventions le Syndicat engage avec le concours d'un cabinet foncier, les négociations avec chacun des propriétaires concernés.



Le SIAVB a créé au fil des années un sentier piéton longeant la Bièvre et une partie des affluents. Ce chemin se déroule sur 18 km sur l'ensemble du territoire syndical. En de nombreux points, des passerelles permettent de traverser la Bièvre et ses affluents. Malgré un entretien constant, ces ouvrages vieillissants demandaient à être remplacés.

Au total, ce sont 13 passerelles localisées sur l'ensemble du territoire du SIAVB qui ont été remplacées au premier trimestre 2017. Par ailleurs, plus de 500 m de sentier ont été repris sur le secteur des Bas-Près (Jouy-en-Josas)

SENTIERS PIETONS ET TRAMES VERTES



Le SIAVB a créé depuis une trentaine d'années un réseau de sentiers piétons.

Prévus à l'origine pour relier deux bassins de régulation, ces cheminements se sont développés au fil des années et permettent aujourd'hui de se rendre de Massy à Buc sans quasiment quitter le fond de vallée.

Le sentier est maintenant classé G.R (Sentier Grande Randonnée) par la Fédération Française de Randonnée Pédestre (F.F.R.P).



Prolongement de la réouverture de la Bièvre à Massy

Les travaux de **prolongement de la réouverture de la Bièvre à Massy** sont en cours et se termineront au printemps 2018 (cf. photos du chantier ci-dessous).



Remplacement de vannes sur les ouvrages hydrauliques

Plusieurs vannes avaient été diagnostiquées vieillissantes sur des ouvrages de régulation lors des visites réglementaires des ouvrages. Celles-ci ont (ou vont) fait l'objet de remplacement afin de maintenir en bon état le système de régulation de la Bièvre et donc la sécurité de la vallée :

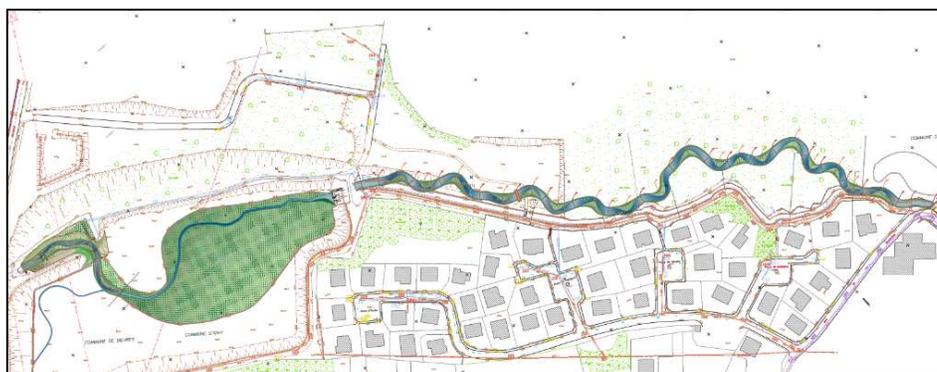
- 2016 : remplacement des deux vannes 600 X 600 du bassin de la Geneste à Buc ;
- septembre 2017 : remplacement des deux vannes 1200 X 1200 de la Zone d'Expansion de Crue à Bièvres ;
- octobre 2017 : remplacement de la vanne 1000 X 1000 du bassin des Bas Près à Jouy-en-Josas ;



Renaturation de la Bièvre

Depuis plusieurs années, le SIAVB travaille à la reconquête écologique de la Bièvre et de ses affluents. Celle-ci consiste à rendre aux cours d'eau leur caractère naturel afin de répondre aux exigences réglementaires, de favoriser la biodiversité et le développement de la vie aquatique et d'améliorer le cadre de vie des habitants de la vallée. Dans ce contexte, le SIAVB a notamment réalisé un **plan de protection et de restauration de la Bièvre** en 2016-2017 pour définir et hiérarchiser l'ensemble des actions de renaturation à mener sur les cours d'eau du SIAVB. En parallèle, les différents projets de renaturation se sont poursuivis cette année.

Le dossier Loi sur l'Eau du projet de **renaturation de la Bièvre à Igny et Bièvres** (cf. plan du projet ci-dessous) est en cours d'instruction. L'enquête publique du projet se déroulera entre le 12 mars et le 11 avril 2018. Le démarrage des travaux est prévu pour fin 2018.



SECTEUR DU DECANTEUR
VUE PROJET



Renaturation de la Bièvre à Jouy-en-Josas

Après les phases d'études réalisées en 2016, le SIAVB a mené en 2017, l'ensemble des investigations au vu du dépôt du dossier d'autorisation environnementale lui permettant de procéder à la restauration hydromorphologique de plus de 700 m de la Bièvre dans le centre-ville et dans la partie de l'INRA en amont de l'entrée du centre équestre.



Le SIAVB a récemment lancé, une **étude de renaturation de la Bièvre sur un tronçon de 4km entre la rue du Moulin à Igny et les étangs de Vilgénis à Massy** (secteurs SIAVB, Saint Nicolas, golf de Verrières, Vilgénis). Le cas du bras mort de la Bièvre sera également étudié.

Aménagement de l'espace naturel de Vilgénis

Le domaine de Vilgénis situé au nord-ouest de la commune de Massy englobe un grand espace paysager classé de 30 ha. Suite au départ du centre de formation d'Air France et des actions foncières sur ce secteur, le SIAVB reprend 18 ha d'espaces naturels lui permettant de détenir pleinement la propriété des ouvrages de régulation pour la lutte contre les inondations et d'aménager ce site exceptionnel en vue de sa future ouverture au public.

Les aménagements envisagés devront répondre à de nombreux enjeux :

- Préserver et favoriser la biodiversité de ce site et les Zones Humides des fonds des bassins,
- Garder les ouvrages techniques de régulation en dehors des zones de fréquentation,
- Mettre en valeur les aspects historiques du lieu comme les alignements d'arbres,
- Créer des liaisons de qualité entre le projet et les quartiers environnants.

En 2017 plusieurs actions ont été engagées

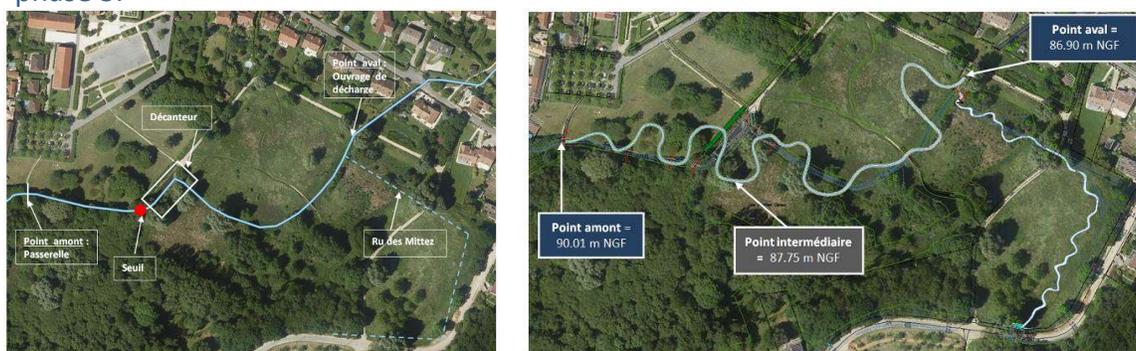
- Etude topographique globale permettant d'avoir une cartographie précise du site.
- Lancement du diagnostic paysager pour définir les aménagements à retenir,
- Réalisation d'une étude sanitaire des arbres.



Etude de restauration hydromorphologique du ru de Vauhallan

Le ru de Vauhallan est identifié comme une petite masse d'eau naturelle dont l'objectif est d'atteindre le bon état en 2021. Actuellement, ce ru présente un habitat dégradé avec des tronçons très pauvres en biodiversité et une ripisylve quasi absente. L'objet de cette étude est d'identifier les faisabilités de renaturation du ru partout où cela sera possible sur les plans technique, économique et foncier. Elle portera sur l'ensemble du ru entre la N118 et sa confluence avec la Bièvre au niveau du golf de Verrières-le-Buisson.

En 2017, les phases 1 et 2 ont été présentées permettant de dégager les principales opportunités d'aménagement qui pourront être approfondies en phase 3.



Exemple d'aménagement proposés au niveau du bassin des Sablons (Vauhallan)

Diagnostic écologique post travaux de renaturation

Dans le cadre de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau et de la loi sur l'Eau, le SIAVB a mené différentes actions de renaturation de la Bièvre et de ses affluents. Conscient que ces opérations apportent une réelle plus-value écologique, le SIAVB souhaite mesurer les effets de ces travaux sur les milieux naturels, la faune et la flore à travers la mise en œuvre d'un suivi écologique. Les objectifs de ce suivi sont d'analyser l'état des lieux « post travaux » et de proposer des actions de gestion visant à améliorer les capacités d'accueil des sites renaturés vis-à-vis de la flore et de la faune.

En 2017, les études ont été menées sur les sites des Damoiseaux et des Bas-Près ayant fait l'objet des vidanges des plans d'eau permanents en 2016. Il ressort déjà du diagnostic 2017, une bonne diversité des espèces et des habitats.

*Agrion orangé
exceptionnel
En Ile de France*



SUIVI DES PERMIS DE CONSTRUIRE

Le SIAVB a été sollicité sur **306 dossiers** de Permis de construire au cours de l'exercice 2017.

Outre le calcul de la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif, le Syndicat informe les services instructeurs des conditions dans lesquelles peut s'effectuer le **raccordement aux EP/EU et rappelle les prescriptions hydrauliques** applicables pour toute urbanisation sur le bassin versant de la Bièvre.



Bièvres	15
Buc	12
Igny	50
Jouy	28
Les Loges	11
Massy	53
Palaiseau	33
Saclay	16
Toussus	2
Vauhallan	15
Verrières	53
Wissous	18

SUIVI DES PROCEDURES D'URBANISME

Le SIAVB demande systématiquement à être consulté lors des procédures d'approbation ou de révision des **PLU et des ZAC**.

A ce titre il est représenté aux réunions des Personnes Publiques et Associées et fait part de ses avis techniques :

Régulation et qualité des eaux pluviales

Capacité des collecteurs

Zonage d'assainissement collectif et non collectif..



DICT

Depuis 1995, avant tout travaux à proximité de réseaux enterrés, il est nécessaire de procéder à des déclarations de travaux (DT et à des DICT (**déclaration d'intention de commencement de travaux**)). Suite à différents accidents graves survenus sur des chantiers de travaux publics, la réglementation a évolué. De nouvelles obligations incombent aux exploitants de réseaux, aux collectivités territoriales et aux exécutants de travaux. Un service a été mis en place par l'Etat (www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr).

Pour ce qui concerne les collectivités, cela se traduit par des obligations :

- Enregistrer les réseaux sur le téléservice.
 - Fournir des plans le plus précis possibles, géoréférencés, aux demandeurs (à défaut de plans précis, la collectivité sera tenue de piqueter ses réseaux au moment de l'intervention.
 - Informer le téléservice des abandons de réseaux ou des nouvelles créations (avec plans géoréférencés)
 - améliorer la qualité de la cartographie en intégrant les résultats des investigations complémentaires
 - établir un constat contradictoire lors d'endommagement de réseau
 - mettre à disposition des responsables et exécutants de travaux un ordinateur en libre service pour qu'ils puissent remplir leurs obligations réglementaires.
- informer les administrés sur leurs obligations réglementaires en matière de déclaration de travaux
- -répondre aux DT ou DICT dans le délai imparti.

COMMUNICATION & SENSIBILISATION



Sensibilisation auprès des écoles

Le SIAVB a reçu des classes d'élèves du primaire au secondaire, désireux selon les classes de connaître la flore de la vallée, le fonctionnement des dépollueurs ou le système de lutte contre les inondations. Le Syndicat s'est par ailleurs rapproché de certains conseils Municipaux des enfants.



Les aides aux communes

Les services techniques du SIAVB ont assuré diverses maîtrises d'oeuvre pour le compte des communes adhérentes (dossier d'inscription, études diagnostics, schéma directeur, dossier de marché, assistance au maître d'ouvrage, suivi de travaux). Présence aux réunions de quartier. Participation aux journées de l'environnement.

Participations aux manifestations

Cette année encore, le Syndicat a eu le plaisir d'accueillir de nombreuses délégations particulièrement intéressées par le système de télégestion de la Bièvre ainsi que par la politique de mise en valeur des bassins de retenue et de la rivière initiée par le SIAVB.



Les aides aux Associations

Le SIAVB a soutenu financièrement certaines manifestations emblématiques de la vallée :

- Marche de la Bièvre
- Trail de Jouy-en-Josas
- Castor fou Vauhallaan
- Course Trait d'Union Verrières-le-buisson





Pour mémoire, le projet lancé à l'initiative de l'Association des Amis d'Angkor et du SIAVB consiste notamment à mettre en place un système de gestion hydraulique permettant une régulation de la rivière SIEM Réap et d'alimenter les douves des temples ainsi que les barraïs.

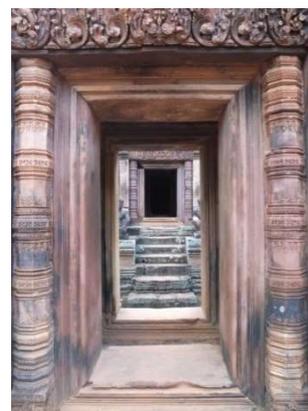
En 2017 l'opération a été marquée par le rapport final de l'étude SEURECA / HYDRATEC comportant un volet **Eau potable et assainissement et gestion des déchets** et un volet **Etudes hydrologique et hydraulique**.

Ce second volet a démontré l'impact extrêmement positif des aménagements réalisés depuis 2011 :

- **Mise en eau du barraï ouest, du barraï nord, refecton des canaux, pose de vannages etc...**

Ces travaux ont permis d'améliorer la protection contre le risque d'inondation

Le montant de l'étude financée par l'AFD, l'AESN, le SIAAP, l'Association des Amis d'Angkor et le SIAVB est de 360 000 €



COMMUNICATION & SENSIBILISATION



Le Bureau d'Etude, s'appuyant sur les mesures réalisées ces dernières années et sur des campagnes bathymétrique et topographique détaillées, a pu élaborer un modèle représentatif des caractéristiques d'écoulement du système hydraulique de la Région d'Angkor.

Hydratec a ainsi proposé de nouvelles pistes d'amélioration contre le risque d'inondation notamment :

- **Travaux de recalibrage des cours d'eau**
- **Mise en eau de la partie Ouest du barrage Est**
- **Confortement du vannage du barrage de TA Som**

Ces travaux évalués à environ 7 M€ permettront de protéger la Région d'Angkor contre les crues d'occurrence vicennale tout en permettant d'assurer l'irrigation des rizières et d'alimenter la ville SIEM REAP en eau potable.

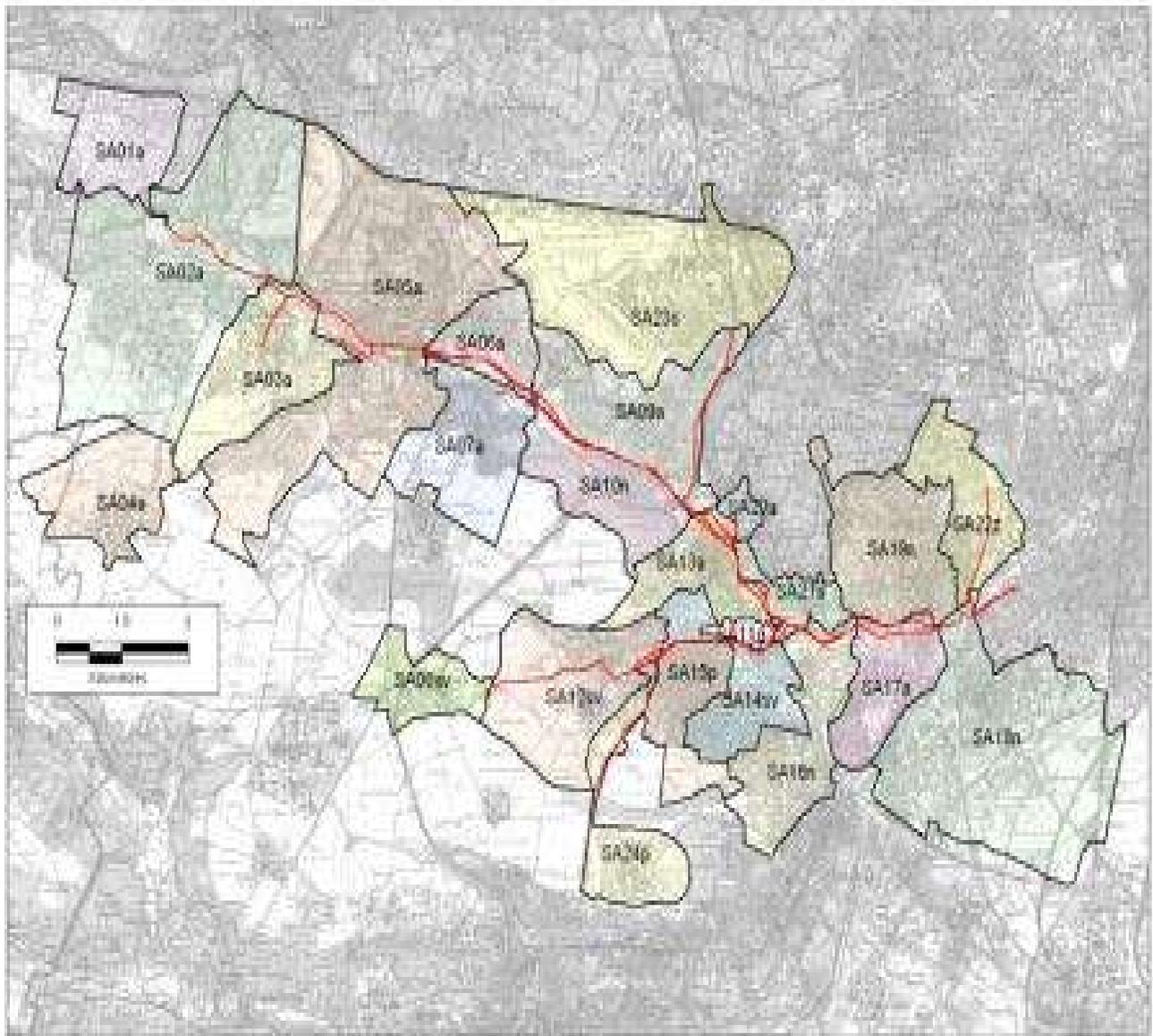
L'étude précitée, présentée à Paris, lors d'un colloque sur le thème de l'eau à Angkor, réunissant 150 personnes en novembre 2017, a été unanimement saluée par l'ensemble des archéologues et hydrauliciens présents.

A cette occasion, M.Beschaouch, secrétaire permanent auprès du CIC d'Angkor, a tenu à saluer l'intérêt remarquable du travail d'Hydratec sur le plan technique. Il a en particulier insisté sur le fait que l'étude prouvait définitivement que, d'une part, tant les canaux que les barrages sont depuis 1000 ans intimement liés à l'histoire d'Angkor, et, d'autre part, que les ouvrages hydrauliques réalisés par les anciens kmers dépassent très largement les seuls aspects esthétiques et culturels.

L'étude a bénéficié du même accueil extrêmement positifs lors de sa présentation au cours du comité international de coordination en décembre 2017

Le prix et qualité du service assainissement

Bassins versants élémentaires et secteurs d'apport



Le prix et la qualité du service assainissement

REPARTITION POPULATION	
BIEVRES	4 564
BUC	5 720
CLAMART (BV)	5 000
IGNY	10 035
JOUY EN JOSAS	8 312
LOGES EN JOSAS	1 486
MASSY	48 363
PALAISEAU (BV)	12 000
SACLAY	3 905
TOUSSUS	1 182
VAUHALLAN	1 931
VELIZY (BV)	6 000
VERRIERES LE BUISSON	15 592
WISSOUS	7 687
ANTONY (BV)	10 000
SATORY Versailles	6 000

INDICATEURS TECHNIQUES

Le Réseau Intercommunal d'une longueur de 53,86 km est constitué comme suit :

Collecteur principal	14.44
Doublement du collecteur	11.55
Antenne des Godets	1.50
Antenne de Saclay/Vauhallan/Igny	6.16
Antenne de Polytechnique/Vauhallan/Igny	3.84
Antenne Sygrie	2,18
Antenne des Vaupéreux	0.38
Antenne du Val D'Albian	0.85
Antenne de Jouy en Josas	0.60
Antenne de Toussus le Noble	2.44
Antenne de la Cour Roland	1.75
Antenne Polytechnique	1,3
Antenne des Loges en Josas	0,66
Antenne les Graviers	1,42
Antenne Plateau de Saclay	4,79

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées. D201.0

Le réseau du SIAVB a été divisé en bassins versants élémentaires d'apport.

Vous trouverez ci-dessus le plan de ces sous bassins.

Le prix et la qualité du service assainissement

Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0)

Une étude, inscrite dans le contrat global Bièvre amont cosigné par l'Agence de l'Eau Seine – Normandie, le SIAVB et nombre d'acteurs locaux publics et privés pour la période 2007 – 2012, et prolongée 2012-2017 présente un double objectif : les mises en conformité technique et administrative des établissements industriels.

Indicateurs d'actions relatifs aux rejets non domestiques

Indicateurs	Valeurs
Nombre de visites et contre visites réalisées	49/ 35
Nombre d'ASD, CSD et contrat d'abonnement délivrés	49
Nombre de dossiers de demande d'aide instruits	3 instruits

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

Le marché d'entretien des collecteurs synthétise l'ensemble des opérations de curage, inspection caméra et d'inspection visuelle du réseau. Pour l'année 2017, ont été effectuées sur l'ensemble du linéaire les opérations suivantes :

Opération	Quantité
HYDROCURATION DES RESEAUX dont	403,50 t
* Curage des séparateurs hydrocarbures	143,18 t
* Curage ouvrage de la Cour Roland	88,88 t
* Pompage sur réseaux divers	171,46t
Inspection technique des réseaux (visite qui comprend l'inspection regard/regard, de l'état général du collecteur (écoulement, mise en charge,..)	50 000 ML
Passage caméra (inspection caméra des réseaux présentant ou semblant présenter des anomalies)	3 000 ML
Linéaire de réseau hydrocurés	5 200 ML

le prix et qualité du service assainissement

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2)

Cet indicateur permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'assainissement, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale. Indice de 0 à 100 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau.

A : Plan du réseau de collecte.

Mise à jour annuelle du plan : 20/20 : levé du fond de vallée en 2012, application du filaire du réseau sur le fond de plan.

B : information sur les éléments constitutifs du réseau de collecte

Information structurelle complète : 10/10 :

diagnostic annuel de 2 tronçons de 1 km

Information géographique complète : 9/10 : levé géo référencé du collecteur

Dénombrement des branchements : 9/10 : contrôle des riverains sur le collecteur 150 / an

Localisation et description des ouvrages : 10/10 : plan des ouvrages techniques (chambre à sable, séparateur, refoulement)

C : Information sur les interventions réseaux

Définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête, d'auscultation du réseau : 10/10 rapport de contrôle trimestriel

Localisation et identification des interventions : 10/10 : plan de curage après inspection

Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement : 10/10 : Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement : 10/10 : étude ECM/ECPP des collecteurs / études diagnostics spécifiques sur les secteurs les plus impactés.

Soit un total de : 98/100

Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (P201.1)

Il s'agit du nombre d'abonnés desservis/le nombre d'abonnés potentiels de la zone relevant de l'assainissement collectif 100. Sur le territoire du SIAVB, le taux de la population raccordée ou raccordable est de 97%, les 3% restant correspondent pour l'essentiel à l'assainissement autonome.

Pour améliorer le total

Contrôle des rejets domestiques en cours
Poursuite des diagnostics sur les antennes
Acquisition couche métier SIG
Mise en place instrumentation dans le Réseau
Travaux branchements riverains
Mise en place SDA transport sur 2 ans pour diagnostiquer la totalité des réseaux. Un levé X,Y,Z sera aussi fait

En 2018

Dévoisement de l'antenne 1200 entre Igny et Verrières
2^{ème} tranche de travaux pour les riverains

le prix et qualité du service assainissement

PROGRAMMATION ET OBJECTIFS

Les objectifs du S.I.A.V.B dans le domaine de l'assainissement sont les suivants :

- **Supprimer les rejets d'eaux usées** dans le milieu naturel.
- **Supprimer les apports** de nappe dans les réseaux d'eaux usées. (E.C.C.P Eaux Claires Parasites Permanentes)
- **Supprimer les apports d'eau** de pluie dans le réseau d'eaux usées. (E.C.M Eaux Claires Météoriques)
- **Quantifier et qualifier** les nuisances dues aux eaux de ruissellement.

Afin d'atteindre ces objectifs, le S.I.A.V.B réalise un programme d'étude diagnostic portant sur le réseau intercommunal .

Chaque étude terminée a permis de dégager un programme hiérarchisé de remise en état et de mise en conformité du réseau d'assainissement.

La mise en conformité des riverains engagée en 2017 a permis de travailler sur des collectifs non conformes de 1500 équivalents/ habitant.

L'étude de dévoiement poursuivie en 2017 a permis de lancer des projets de réhabilitation de tronçons dégradés. Elle a également permis de lancer le projet de dévoiement sur 500 m d'un tronçon dégradé trop proche du cours d'eau.

DCE travaux sur l'antenne Igny / Verrières

Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

En 2017, aucune plainte n'a été enregistrée.

Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2)

Sur le réseau intercommunal, deux zones font l'objet d'un entretien renforcé. Elles représentent les deux points noirs du réseau intercommunal : BUC aval, Golf IGNY. Une attente particulière est faite sur le secteur graviers Soit un total de 4,5 points noirs par 100 km de réseau.

Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (P253.2)

Une phase de réhabilitation du réseau Intercommunal a été relancée accompagnée d'une étude de dévoiement du collecteur. Le programme de réhabilitation est lancé, les secteurs dégradés sont repris.

le prix et qualité du service assainissement

LE PROGRAMME 2017 DE TRAVAUX et ETUDES D'ASSAINISSEMENT

Les opérations réalisées en 2017 sont :

- La mise en conformité des rejets domestiques
- L'étude des effluents industriels
- Intégration Antenne Plateau de Saclay
- Remplacement sur 300 m de l'antenne du Plateau de Saclay
- Diagnostic traversée D1800 Antony
- Diagnostic antenne de Jouy/Loges
- Mise en conformité des riverains
- Réhabilitation réseau principal
- Projet dévoiement collecteur principal
- SDA Siavb transport
- Diagnostic BV Satory

OPERATIONS ENVISAGEES

Dans le cadre du 3^{ème} contrat de Bassin dit **contrat global bièvre amont** sont prévues les opérations suivantes :

- * Renforcement du collecteur intercommunal en certains points critiques
- * Dépollution des eaux.
- * Poursuite de la mise en place de points de mesure dans les collecteurs destinés à informer précisément le Syndicat du volume et de la qualité des eaux usées transitant dans ses réseaux.

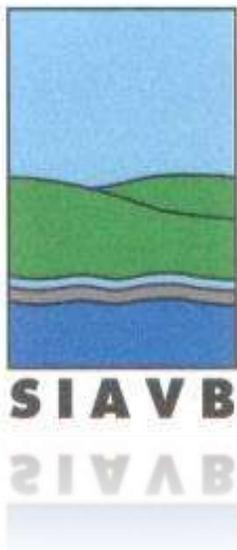
Le réseau étant géré en régie, il n'existe pas de redevance fermière syndicale. Le S.I.A.V.B a par contre instauré en 1978, la redevance syndicale d'assainissement, celle ci permet de financer les dépenses d'exploitation (*charges courantes, amortissements, intérêts de la dette*) et de limiter le recours à l'emprunt par autofinancement de la section d'investissement.

✓ Le taux de la redevance syndicale s'est établi en 2017 comme les années précédentes à : **0.3203 € / m³** .

(Ainsi pour un volume de 120 m³, l'utilisateur a dû s'acquitter en 2017 de la somme de 38.44 €)

✓ Le produit de la redevance 2017 est de : 2 400 102 €

✓ Le montant de la PFAC perçue en 2017 s'est élevé à 89 384 €.



**Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de
la Vallée de la Bièvre**

9, Chemin du Salvart 91370 -Verrières-le-Buisson-

Tél :01.69.33.10.10 / Fax : 01.69.41.91.50

Siavb@siavb.fr [http : //www.siavb.fr](http://www.siavb.fr)